direction des travaux

service d'urbanisme

Lausanne

PLAN PARTIEL D'AFFECTATION

CONCERNANT LES TERRAINS COMPRIS ENTRE L'AVENUE DE BEAULIEU, LA RUE DU MAUPAS, LA RUE DU PETIT-ROCHER ET LES LIMITES SUD DES PARCELLES N°1073 ET 1077.

RADIATION PARTIELLE DU PLAN D'AFFECTATION N° 646 DU 22 AOUT 1990

LEGENDE

- Périmètre du plan et de la zone mixte d'habitation et d'activités tertiaires de forte densité
- Limite existante des constructions, légalisée le 26 juin 2006
- Bâtiment existant
- Bâtiment à conserver
- Construction basse existante
- Aire de constructions nouvelles
- A — Secteur d'altitude
- 000.00 — Cote d'altitude maximale des constructions dans le secteur indiqué
- 000.00 — Cote d'altitude maximale de la façade dans le secteur indiqué
- Accès au garage souterrain, emplacement figuré à titre indicatif
- Aire d'aménagements extérieurs
- Aire d'accès
- Cheminement piétonnier public, tracé figuré à titre indicatif
- III — Degré de sensibilité au bruit selon l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) du 15 décembre 1986

JUIN 2012

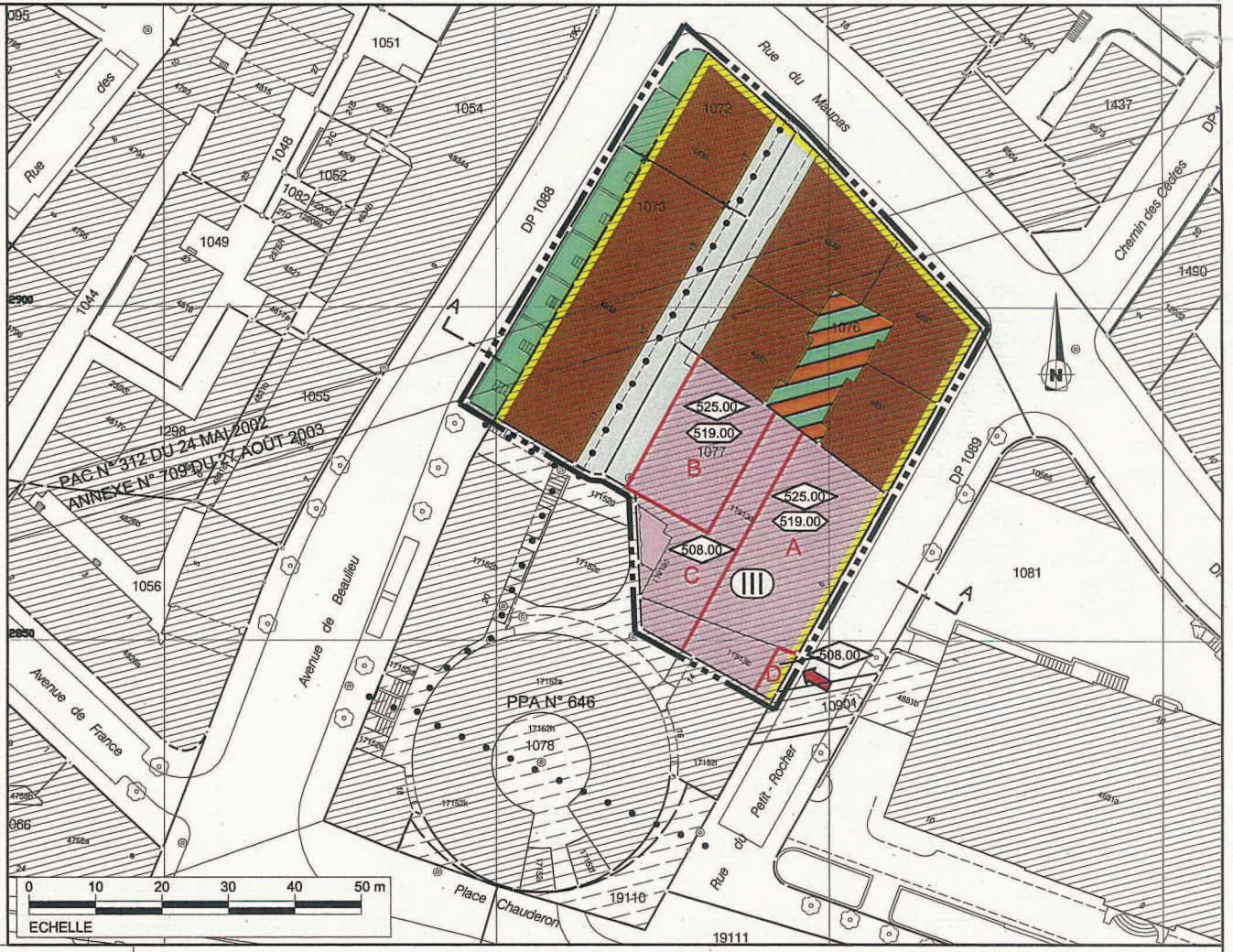

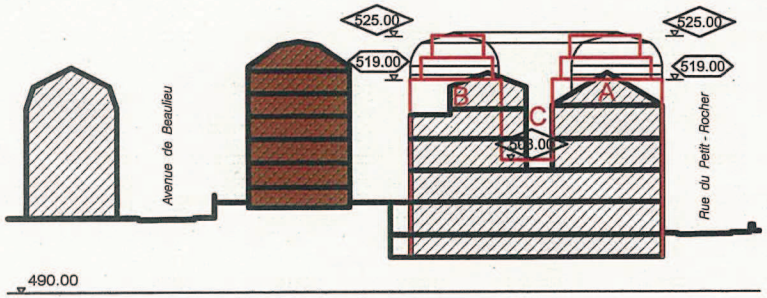

COUPE A - A

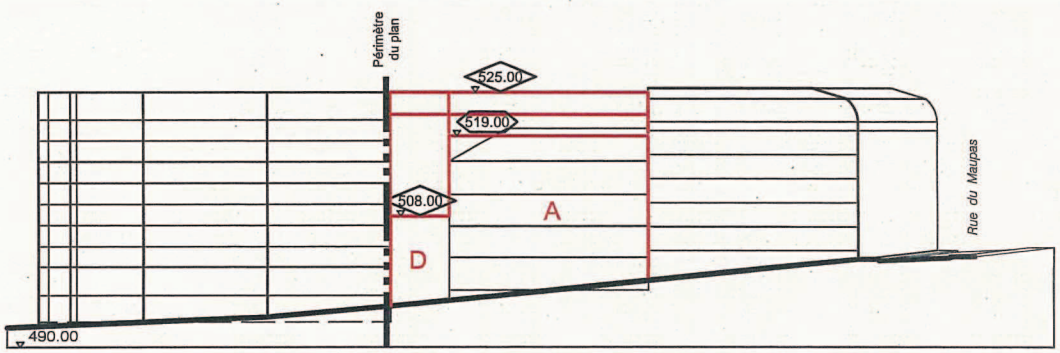

ELEVATION SUR LA RUE DU PETIT - ROCHER